



BRIGADE DE NUIT

Indemnité de 50 € par mois

Vent de colère chez les nuiteux !!



Début juillet, **Alternative Police CFDT** saisissait le DGNP pour lui faire part de ses propositions en matière de travail de nuit, entre autres choses :

- la **revalorisation des heures de nuit** payées 0,97 cents actuellement et jamais augmentées, ou la **création d'une indemnité substantielle**,
- la mise en place d'**un cycle horaire adapté**,
- la **valorisation du travail de nuit** par un **déroulement de carrière spécifique**,
- le **départ anticipé** afin de compenser toute baisse de l'espérance de vie par l'instauration de **2 trimestres forfaitaires** à partir de 5 ans de travail de nuit (consécutif ou cumulés au cours de la carrière) et, au-delà des 5 ans, des trimestres complémentaires calculés au prorata du travail de nuit effectué.

Alors même que les études scientifiques prouvent que **le travail de nuit impacte la santé d'un nuiteux** et peut, à l'échelle de sa carrière, **raccourcir son espérance de vie de 3 à 5 ans ...**

il ressort des négociations avec les organisations syndicales historiques, en tout est pour tout, une indemnité de 50 € brut par mois !!!

Alternative Police CFDT regrette cette indemnité pour solde de tout compte.

Il paraît légitime que nos collègues nuiteux bénéficient d'un statut particulier avec la mise en place de mesures spécifiques, concrètes.

